



Recrute

MEDIATEUR CULTUREL – GUIDE-CONFERENCIER

(H/F)

Poste à pourvoir dès le 1^{er} avril 2024



Localisation

Alpes de Haute Provence (04)



Titulaire ou contractuel



Catégorie B
Emploi permanent



Rémunération statutaire
+ régime indemnitaire



Candidatures

(cv et lettre de motivation)
à adresser dès que possible

A

Monsieur le Président de la CCAPV,
(en précisant l'intitulé du poste)

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon,
97, Zone artisanale, BP 2
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99
<https://ccapv.fr/>

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, labellisée Pays d'Art et d'Histoire depuis janvier 2024, s'engage activement dans une démarche ambitieuse de valorisation de ses patrimoines naturel, architectural et vivant. Venez participer à ce projet aux côtés d'une équipe riche de sa diversité.

<https://ccapv.fr/sport-culture-patrimoine/culture-patrimoine/patrimoine/label-vpah>

MISSIONS

Votre activité s'articule autour des missions suivantes :

- Sensibiliser la population locale à l'architecture et au patrimoine.
- Initier le public jeune au travers d'ateliers.
- Développer une offre autour de la connaissance et de la valorisation des patrimoines pour tous les publics et notamment le public touristique.
- Mener des actions de promotion et communication de l'architecture et du patrimoine.

PROFIL RECHERCHÉ

- Formation supérieure bac + 3 histoire, histoire de l'art, architecture, médiation culturelle ou patrimoine.
- Carte de guide-conférencier.
- Expérience en animation et médiation du patrimoine.
- Langues étrangères anglais et/ou italien.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Emploi permanent à temps complet, 1607 heures annualisées.
- Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Recrutement par voie statutaire ou contractuelle.
- Rémunération avec régime indemnitaire lié à la fonction.
- Dispositif de télétravail.
- Participation forfaitaire de l'employeur aux cotisations des mutuelles santé et prévoyance labellisées.
- Collectivité adhérente au CNAS.